



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 décembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

D - 20070663

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

Piscine Judaïque. Remise en état étanchéité, carrelage, plafond tendu. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Appel d'offres restreint. Commission composée comme un Jury. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'ouverture de la piscine en 2001, des problèmes sont apparus notamment des fuites d'eau dans les sous sols ainsi qu'une glissance anormale du carrelage occasionnant des chutes de personnes sur les plages autour du bassin de 50 mètres.

La Ville a engagé deux procédures contentieuses en garantie décennale, la première relative aux infiltrations d'eau sous les bassins, la deuxième relative à la glissance du carrelage des plages

L'expert judiciaire a remis son rapport, ce qui autorise aujourd'hui la Ville à engager les travaux de réfection à ses frais avancés. Il préconise le remplacement d'une partie du carrelage, la mise en place d'une étanchéité sur les plages et les locaux sanitaires/douches.

A cette occasion, il est également envisagé de carreler le fond du demi-bassin de 50 mètres aujourd'hui peint afin de faciliter son entretien, de remplacer le pont mobile par une paroi fixe et de refaire le plafond tendu.

Le coût de l'opération est évalué à 3,42 M€ TTC, valeur juin 2007.

Ceci correspond :

- A concurrence de 3.19 M€ TTC, à des réparations couvertes par la garantie décennale, et qui seront remboursées à la Ville à l'issue du contentieux en cours. Sur ce total, l'expertise a conclu favorablement pour l'essentiel, un point restant encore en suspens.
- A concurrence de 0.23 M€ TTC, à des aménagements complémentaires qu'il est proposé de réaliser à l'occasion de cette fermeture, à savoir la réfection du plafond tendu, la suppression du pont mobile et la réalisation d'un carrelage sur le petit bassin

Afin de permettre la réalisation des travaux à partir de septembre 2009, il convient de procéder au choix du Maître d'œuvre qui conduira cette opération et en définira le calendrier. Un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction des Achats et Marchés.

La commission formée en jury conformément à l'article 24 du code des marchés publics, sera composée de la manière suivante :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Membres titulaires :

Président : M. Gauté, Adjoint au Maire,
Mme Darche,
Mme Massie,
Mme Pujo,
M. Simon,
Mme Mellier.

Membres suppléants :

Mme Jorda-Dedieu,
Mme Charras,
Mme Bon,
M. Bannel,
M. Rouveyre.

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet (5 maximum).

M. Quancard, Adjoint au Maire, chargé des Sports et de la Jeunesse
M. Duchène, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, espaces publics, habitat, transports et démocratie locale,
Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
Le Directeur Général de la Vie Sociale et de la Citoyenneté ou son représentant,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou son représentant.

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la Commission)

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant,
2 architectes désignés par l'Ordre des Architectes,
2 représentants des sociétés d'ingénierie du bâtiment.

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur des Finances ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Concurrence, ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à désigner cette commission qui devra donner un avis,
à lancer l'appel public à candidatures,
à rémunérer les maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 202.79 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des tarifs en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes-conseils siégeant dans les jurys conformément à l'article 614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 413 (piscines), article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire